

Diderot Discours d'un philosophe à un roi (1774)

Selon une tradition héritée de Platon, il est bon que le roi écoute les philosophes. Toutefois, cette apostrophe à Louis XVI qui commence à peine son règne en 1774, loin d'être un discours de bienvenue, s'apparente en fait à une dénonciation vigoureuse des nuisances politiques et économiques de l'Eglise, sous l'Ancien Régime, à partir de laquelle le roi de droit divin tirait en partie le principe de sa légitimité politique.

1. ÉLOQUENCE ET CONSTRUCTION DU DISCOURS

Deux paragraphes se partagent le soin de convaincre le monarque du danger clérical au moyen de techniques d'écriture différentes.

1.1. Le premier procède tout d'abord d'une symétrie quasi diamantine. **Trois balancements** font coexister dans **un parallélisme manichéen** les qualités des philosophes et les défauts des prêtres. En vertu de la seule présentation qu'il a faite des deux partis, l'orateur oblige le roi à assumer, à partir d'un nécessaire choix du bien (« vous ne voulez pas en même temps le bien et le mal »), l'exclusion des prêtres que la symétrie de la construction a entièrement affectés d'un coefficient de négativité. Or, la réalité et les désirs du roi semblent ne pas se correspondre (« Vous avez, me dites-vous, des philosophes et des prêtres »), et cela implique nécessairement une réaction du roi.

À l'issue d'une nouvelle symétrie où c'est en termes économiques que les deux partis sont différenciés, une série de désirs contradictoires est prêtée au roi, sauf en ce qui concerne la pauvreté des philosophes. C'est justement cette non-contradiction entre les désirs royaux et ceux des philosophes que Diderot exploite pour convertir le souverain à la lutte contre les prêtres.

Implicitement, le roi est entré dans le jeu des philosophes et la symétrie prudente du discours est abandonnée au profit de conseils développés sans complaisance. Le lecteur est cependant victime d'une illusion, en ce sens qu'il est pleinement touché par l'argumentation qui s'adresse au roi tout en imaginant que c'est ce dernier qui a été convaincu. La fonction de cette adresse est bien d'emporter l'adhésion du souverain, mais par un jeu de substitution entre le destinataire et le lecteur qui est inhérent à toute apostrophe privée rendue publique, c'est sa propre adhésion que le lecteur prête au monarque, et cela permet à Diderot de tableur avec vraisemblance sur l'assentiment du roi.

1.2. La seconde partie du discours est un véritable morceau de bravoure, écrit pour emporter le lecteur dans **une progression puissante et singulière**. Elle est composée de trois phrases dont l'une occupe trente-deux lignes. C'est un désir d'éloquence qui structure cette interminable période par la répétition d'un schéma syntaxique invariable (le philosophe est celui qui / verbe / complément). Elle charrie en effet d'un seul souffle la torrentielle accumulation des crimes imputés aux prêtres et une volonté d'éradication exhaustive du mal s'exprime dans ce mouvement unique et répétitif.

À deux reprises l'auteur souligne que si, lui, a la possibilité d'être dangereux avec ses dénonciations, seul le roi détient le pouvoir de les actualiser («si vous daignez m'écouter», «s'il savait s'y prendre»). Ce protocole d'énonciation vise à désamorcer la virulence du texte au cas où le roi en refuserait la teneur, à protéger l'auteur du clergé derrière la responsabilité globale du souverain, ainsi qu'à tenter d'impliquer réellement ce dernier dans une action concrète. En effet, Diderot a sans doute présente à l'esprit la suppression totale de la Compagnie de Jésus en 1773.

De plus, l'alliance du roi et de Diderot dans une relation d'échange dont les prêtres sont la cible, est organisée formellement dans un chiasme articulé de part et d'autre d'un mot central («vous», «de tous les philosophes le plus dangereux», «prêtres», «le plus dangereux des philosophes », «monarque»).

L'effort de persuasion que soutient Diderot s'appuie sur la répétition de certains termes. Il est amorcé dès la présentation que l'auteur fait de lui-même. Une constante référence à la complicité qui le lie au roi est ensuite faite au fil du texte. Le syntagme «celui qui lui dit», aux allitérations criantes, est en effet repris six fois par cette nouvelle Cassandre. Ces répétitions marquent la relation transitive et positive que veut entretenir le philosophe avec celui dont il ouvre les yeux. Formulée de bout en bout de la harangue, cette relation est tout d'abord de type impersonnel. Mais cette distance entre le locuteur et le destinataire est réduite par quelques mentions directes des personnages au moyen de pronoms personnels et d'un adjectif possessif («comme je vous le dis», «nous assourdir», «vos sujets»).

Les multiples résurgences de l'unique antécédent («le plus dangereux des philosophes»), placé en facteur commun de la série des accusations, témoignent tout à coup d'un rapprochement vers le destinataire. En effet, à la suite d'une brève agression faite directement aux «saints personnages» - l'acte se substituant un instant à la parole, «ôter» prenant le relais de «dire» -, Diderot abandonne définitivement la troisième personne, pour l'usage exclusif de la première quand il s'adresse au roi («vous», «VOS»).

En outre, l'aspect informatif de la communication qui n'était décrite que par le verbe «dire» est alors modifié par une série de verbes indiquant que le philosophe a abandonné toute crainte de s'ériger en détenteur du savoir, emporté par la passion et convaincu de la pertinence de son combat («vous apprend», «vous conseille», «vous remontre», «vous montre»).

C'est donc une nette évolution de l'état d'esprit et de la déférence de l'auteur envers le roi que l'on perçoit à travers la transformation de certains traits de style au cours des trois mouvements du texte. Le philosophe y manifeste une autorité de plus en plus forte, qui s'achève du reste sur une leçon («L'un est bien d'une autre importance que l'autre»).

2. L'ARGUMENTATION ET LES CRITIQUES

2.1. Ce sont leurs attitudes respectives à l'égard de la raison et de la science qui servent de critères pour distinguer les prêtres des philosophes. C'est donc au nom de la promotion du savoir que Diderot demande au roi l'anéantissement du clergé. En ce sens, il n'est pas fortuit que la relation que le philosophe entretient avec le destinataire de son

discours soit exclusivement fondée sur des verbes choisis en tant que vecteurs de la communication du vrai.

Paradoxalement, la source du mal que représente la propagation de l'erreur et du faux par l'église n'est pas de nature intellectuelle, mais d'ordre matériel. C'est donc sur l'aspect économique de la situation des prêtres que Diderot va concentrer ses dénonciations.

À peine la cause de tous les dangers est-elle repérée («des prêtres très riches»). que le remède est déjà prescrit, et avec une détermination telle, que «l'appauvrissement» salvateur est mentionné quatre fois de suite.

Aux raisons de la ruine des prêtres, expliquées par la synthèse ferme et rapide du premier paragraphe, succède une longue analyse dans laquelle se diffuse l'émotion du **philosophe**.

2.2. La première partie de cette analyse - qui correspond à la répétition du verbe «dire» - s'apparente à un constat. On y trouve des chiffrages objectifs dans le goût physiocratique et démographique. Ceux-ci recensent des richesses («cent cinquante mille hommes», «cent cinquante mille écus») ou évaluent le pouvoir des églises («cent fois l'année», «dix-huit millions de vos sujets», «un tiers de l'année»). S'y mêle aussi l'insulte subjective qui dénonce les vices du clergé («orgueilleux et inutiles fainéants», «brailler dans un édifice et nous assourdir», «créateurs de fêtes» qui «ferment» et «ouvrent» des «boutiques»).

Dans un second temps - où l'on trouve des verbes qui expriment l'influence de l'auteur - l'analyse se présente sous forme de conseils. Diderot ne se contente plus de critiquer la passivité du roi, il le pousse à l'action.

Au nom de l'utilité et de l'égalité, il prescrit l'abolition des privilèges du clergé. Il réclame la substitution de l'imposition, du salariat, de la restriction du pouvoir par mutations à tout ce qui fait de l'église une société autonome et autarcique. Il revendique son assujettissement aux lois qui régissent le reste de la population. Assimilés à des ouvriers de manufacture, dépourvus de toute immunité sacramentelle, privés de rentes foncières, les prêtres, à l'instar des académiciens, détenteurs d'un savoir officiel, ne pourraient s'en servir pour affaiblir l'État.

2.3. C'est donc un programme de réformes que propose Diderot au nouveau roi. Mais la tâche est immense et le philosophe sans illusions. Cynique, le défi qu'il lance au roi dans l'avant-dernière phrase, contient en effet, au coeur même de sa formulation, une raison qui dissuade de le relever.